

Délibération N° 2020-32

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 juin 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

- Convention d'aide à la publication aux Editions du Cerf de l'ouvrage intitulé « l'Europe des superstitions : une anthologie XVIe – XXe siècle » pour un montant de -2.000 euros,
- Convention d'aide à la publication aux Editions du Cerf de l'ouvrage intitulé « l'exorcisme : une anthologie » pour un montant de -1.500 euros,
- Avenant n°3 à la convention n°12-125 de partenariat pour le développement des activités de recherche en psychiatrie et santé mentale (Centre hospitalier le Vinatier).

Les conventions et l'avenant joints en annexe sont approuvés à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 15 juin 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.